



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2023-243

PUBLIÉ LE 30 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## DDSP 22 /

22-2023-10-05-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature à effet de signer les arrêtés d immobilisation et/ou de mise en fourrière d un véhicule, à titre provisoire, en zone police (4 pages)

Page 3

22-2023-10-09-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature à Mme Anne-Charlotte ROCHE, Commissaire de Police, DDSP (2 pages)

Page 8

DDSP 22

22-2023-10-05-00001

Arrêté portant subdélégation de signature à effet de signer les arrêtés d immobilisation et/ou de mise en fourrière d un véhicule, à titre provisoire, en zone police



## **Arrêté**

### **Portant subdélégation de signature à effet de signer les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière d'un véhicule, à titre provisoire, en zone police**

**Le commissaire divisionnaire**

**Directeur départemental de la sécurité publique des Côtes-d'Armor**

**Vu** le code de la route et notamment son article L325-1-2 ;

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

**Vu** la loi d'organisation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment son article 44 ;

**Vu** le décret du 30 mars 2022 nommant M. Stéphane ROUVÉ, préfet des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2023 portant délégation de signature à monsieur Arnaud GARNIER, commissaire divisionnaire, directeur départemental de la sécurité publique des Côtes-d'Armor.

## **ARRETE**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires de police désignés ci-dessous, à l'effet de signer les procédures d'immobilisation et/ou de mise en fourrière, à titre provisoire, d'un véhicule ainsi que les autorisations définitives de sortie de mise en fourrière concernant les zones de police du département.

Commissaire de Police : ROCHE Anne-Charlotte  
Commandant divisionnaire fonctionnel : OLIVE Pascal  
Commandant de Police LE DOUCHE Gilles  
Commandant de Police LORRAIN Serge  
Commandant de Police MARCHADOUR Pierre  
Commandant de Police MORICE Arnaud  
Capitaine de Police CHABOT Marie-Eve  
Capitaine de Police CORNET Pierre-Laurent  
Capitaine de Police DORIVAL Sandrine  
Major de police échelon exceptionnel LEPARC Bruno  
Major de police échelon exceptionnel VANDEVELDE Eric  
Major de police RULP LE CORNEC Christophe  
Major de Police BONENFANT Fabrice  
Major de Police BRIAND Maud  
Major de Police CHEVANCE Thierry  
Major de Police COCU Thierry  
Major de Police DIQUELOU Yvan  
Major de Police DUFOUIN Lory  
Major de Police HUET Jean-Luc  
Major de Police KLINZ Vincent  
Major de Police LARUPT Roxane  
Major de police MEHEUST Youen  
Major de Police PASQUIOU Olivier  
Major de Police TAVERNE Eric  
Major de police THOMAS France  
Major de Police THORAVAL Fabrice  
Major de Police TRICOT Guénoé  
Major de police SERRANO Stéphane  
Brigadier Chef CS ADONDI Magali  
Brigadier Chef CS BEGUEC Cédric  
Brigadier Chef CS BENETAUX Amélie  
Brigadier chef CN Bernard Loic  
Brigadier Chef CS BRIAND Frédéric  
Brigadier Chef CS BRIAND Stéphane  
Brigadier Chef CS CHALEON Jean-Pierre  
Brigadier Chef CS COATEVAL Séverine  
Brigadier Chef CS CONNEN Gwenaëlle  
Brigadier Chef CS CORVEZ Vincent  
Brigadier Chef CS DONGUY Régis  
Brigadier Chef CS FAUCONNIER Thomas  
Brigadier Chef CS FOURNIE Christophe  
Brigadier Chef CS GOICHON Vanessa  
Brigadier Chef CS GROSS Laurent  
Brigadier Chef CS JANVIER Cyril  
Brigadier Chef CS LE FOL Sylvain  
Brigadier Chef CS LE MOUELLIC Ronan  
Brigadier Chef CS LE TOUZE Christophe  
Brigadier Chef CS MARQUER Magali  
Brigadier Chef CS OIZEL Samuel  
Brigadier Chef CS PEDRIELLI Vincent  
Brigadier Chef CS PERRAULT Nicolas  
Brigadier Chef CN ARNAUD Christelle  
Brigadier Chef CN BONIZEC BARZIC Loïc  
Brigadier Chef CN BRIAND Fanny  
Brigadier Chef CN CRAPOULET Patrick

Brigadier Chef CN DI RICO Delphine  
Brigadier Chef CN DODAT Valérie  
Brigadier Chef CN FONTAINE Thierry  
Brigadier Chef CN FOREST Marie  
Brigadier Chef CN GARROT Sébastien  
Brigadier Chef CN GASCHET Pascal  
Brigadier Chef CN GAUTIER Sandrine  
Brigadier Chef CN GEERAERTS Hélène  
Brigadier Chef CN HAMON Fabrice  
Brigadier Chef CN KOSTER Sarah  
Brigadier Chef CN LE DU Sébastien  
Brigadier Chef CN LE GOFFIC Mikaël  
Brigadier Chef CN LE LOUEDEC Arnaud  
Brigadier Chef CN LE PROVOST David  
Brigadier chef CN LUCAS Franck  
Brigadier Chef CN MADAIRE Sébastien  
Brigadier Chef CN MINIHY Sandrine  
Brigadier Chef CN OGER Jérôme  
Brigadier Chef CN PERRIN Vincent  
Brigadier Chef CN RIVALAN Stéphane  
Gardien de la paix DANIEL Laurent.

**Article 2 :** Copie de chaque arrêté signé sera adressée à monsieur le directeur départemental de la sécurité publique des Côtes-d'Armor ainsi qu'au chef d'état-major.

**Article 3 :** La cheffe du service de gestion opérationnelle est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- notifié aux fonctionnaires de police concernés.
- publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le 5 octobre 2023



Arnaud GARNIER



DDSP 22

22-2023-10-09-00001

Arrêté portant subdélégation de signature à  
Mme Anne-Charlotte ROCHE, Commissaire de  
Police, DDSP





**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Direction nationale de la sécurité  
publique.  
-----

Direction départementale de la  
sécurité publique des Côtes-d'Armor.  
-----

N°

**- A R R E T E -**

**portant subdélégation de signature**

**Le directeur départemental de la sécurité publique des Côtes-d'Armor**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits, libertés et responsabilités des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, modifiée, relative aux lois de finances ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;
- VU le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier des administrations de l'État;
- VU le décret du 30 mars 2022 nommant M Stéphane ROUVÉ, Préfet des Côtes-d'Armor ;
- VU l'arrêté du 8 septembre 2023 du ministre de l'Intérieur affectant M. Arnaud GARNIER en qualité de directeur départemental de la sécurité publique des Côtes-d'Armor et chef de circonscription de Saint-Brieuc, préfigurateur directeur départemental de la police nationale des Côtes-d'Armor à compter du 11 septembre 2023.;
- VU l'arrêté du 19 septembre 2023 du Préfet des Côtes-d'Armor portant délégation de signature à M. Arnaud GARNIER, directeur départemental de la sécurité publique des Côtes-d'Armor.

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er :** Une subdélégation de signature est accordée, de façon permanente, à Mme Anne-Charlotte ROCHE, commissaire de police, directrice départementale adjointe de la sécurité publique

Adresse: 1 bis, boulevard Waldeck Rousseau – B.P. 2243 – 22022 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Téléphone: 02.96.77.29.03 – Télécopie: 02.96.77.29.18

des Côtes- d'Armor à effet de signer, les bons d'achat dans la limite de 150 000 HT €, relatifs à l'activité des services de la direction départementale de la sécurité publique des Côtes -d'Armor et à payer sur le budget du ministère de l'Intérieur (PM09, programme 176).

ARTICLE 2 : Une subdélégation de signature partielle est accordée, de façon permanente, à Mme Marie-Anne ILIOU, cheffe du SGO, à Mme Laurence EMMONOT, adjointe à la cheffe du service de gestion opérationnelle, et à Mme Valérie HAZARD, responsable du bureau du budget et de la logistique, à effet de signer, dans la limite de 1 000 €, les pièces suivantes : les bons de commande et d'achat relatifs à l'activité des services de la direction départementale de la sécurité publique des Côtes-d'Armor et à payer sur le budget du ministère de l'Intérieur (PM 09, programme 176).

ARTICLE 3 : Une subdélégation de signature partielle est accordée, de façon permanente, à M . Pascal OLIVE, chef de la circonscription de police de Lannion, à effet de signer, dans la limite de 500 €, les pièces suivantes : les bons de commande et d'achat relatifs à l'activité du commissariat de police de Lannion et à payer sur le budget du ministère de l'Intérieur.(PM 09, programme 176).

ARTICLE 4 : Les dispositions antérieures portant délégations de signature sont abrogées.

ARTICLE 5: La cheffe du service de gestion opérationnelle est chargée de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- notifié aux bénéficiaires.
- publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Saint-Brieuc, le 9 octobre 2023.

Le commissaire divisionnaire  
Directeur départemental de la sécurité publique  
des Côtes-d'Armor

Arnaud GARNIER

